



Formation Audit Conseil

PREVENTION - SECURITE

ACTEUR PRAP 2S

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Sanitaire et Social

DUREE :

3 jours non consécutifs

21 heures réparties si possible sur trois semaines

PUBLIC :

Toute personne ayant des activités de soins et d'aide en établissement spécialisé ou en maison de retraite Ehpad

10 personnes maximum

PREREQUIS :

Aucun

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Prévenir les risques professionnels par des actions concrètes ou par des remontées d'informations sur les risques réels rencontrés dans les situations de travail du quotidien.

MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Alternance d'apports théoriques et de travaux pratiques (analyse de postes de travail, vidéos, photos) afin de mettre en œuvre les compétences acquises. Support de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens humains : formateur Prap certifié par l'INRS

NOTRE PLUS : SMV ACADEMY

Accompagnement avant, pendant et après la formation par nos formateurs

La méthode s'inscrit dans une démarche ergonomique participative qui fonctionne comme un projet. Elle doit être adaptée à l'activité et à la culture de l'établissement. Agir ensemble et à tous les niveaux de l'entreprise permet une appréhension globale du risque, depuis son origine jusqu'au problème rencontré sur un poste précis. Dans ce cadre, l'information et/ou la formation de chacun des acteurs de l'entreprise constitue une étape primordiale de la maîtrise du risque de TMS.

La formation à la prévention des risques liés à l'activité physique, PRAP, permet au salarié d'être acteur de sa propre prévention mais aussi de devenir acteur de la prévention de son entreprise et donc de participer à la performance de celle-ci.

🔍 LES RISQUES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES

- ▶ La manipulation
- ▶ Le transport manuel
- ▶ Les gestes répétitifs
- ▶ Les postures de travail
- ▶ Les dangers et les situations dangereuses
- ▶ Les préjudices humains et économiques

🔍 IDENTIFIER LES RISQUES PHYSIQUES PAR LES CONNAISSANCES ANATOMIQUES

- ▶ Les principaux éléments de l'anatomie
- ▶ La physiologie de l'appareil locomoteur
- ▶ Les atteintes de l'appareil locomoteur : lombalgies, Troubles Musculo-Squelettiques
- ▶ Les facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux liés à l'environnement

🔍 IDENTIFIER LES AIDES TECHNIQUES A LA MANUTENTION

- ▶ Evaluer les capacités de déplacement naturel de la personne
- ▶ Identifier les règles à mettre en œuvre lors de la manutention de personnes
- ▶ Appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite
- ▶ Proposer des améliorations pour éviter ou réduire les risques identifiés

🔍 VALIDATION

- ▶ Fiche individuelle d'évaluation du référentiel INRS
- ▶ Certificat acteur PRAP 2S pour une durée de 2 ans

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Se positionner en tant qu'acteur PRAP dans son entreprise,
- Connaître les risques et repérer les situations de travail susceptibles de nuire à la santé ou d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain.
- Maîtriser les risques en proposant des améliorations permettant d'économiser les efforts.

V1. 22/10/2020